

Séance ordinaire du 18 mars 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-huitième jour du mois de mars deux mille treize à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-01-94**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2013, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 7.1, 7.2, 8.4, 14.2 et 15.3 intitulées :

« Affaires juridiques et greffe

Financement de la dépense relative à la tenue de l'élection générale
Réf. : BPE-2013-002 »

« Tarif de rémunération du personnel électoral et référendaire »

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis
Réf. : DG-2013-040 »

« Finances et services administratifs

Dépense au titre des coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2012 et renversement forcé du montant à pourvoir dans le futur concernant la mesure d'allègement suite à la crise financière 2008 accumulé au 31 décembre 2012
Réf. : FSA-TRE-2013-009 »

« Urbanisme et arrondissements

Ententes à intervenir avec la Société des traversiers du Québec dans le cadre du réaménagement du secteur de la Traverse et financement afférent »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-01-95**Période de questions**

Environ 40 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires, de même qu'une personne dépose un document.

CV-2013-01-96**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-01-97

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 février et 4 mars 2013

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 février et 4 mars 2013 est déposé.

CV-2013-01-98

Création d'un poste de chef de service des travaux publics à la Direction des infrastructures

Réf. : [RH-2013-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De créer un poste régulier à temps complet de chef de service des travaux publics à la Direction des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

La conseillère Ann Jeffrey divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération et elle mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2013-01-99

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel cadre

Réf. : [RH-2013-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel cadre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-019.

Adoptée à la majorité

CV-2013-02-00

Cotisation à la Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches

Réf. : [DG-2013-035](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'acquitter la cotisation annuelle pour l'année 2013 au montant de 500 \$ à la Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-01

Proclamation de la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus*

Réf. : [DG-2013-033](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De proclamer la semaine du 21 au 28 avril 2013 *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et de hisser le drapeau promouvant cet événement sur un mât de l'hôtel de ville du 22 au 29 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-02

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté

Réf. : [DG-2013-037](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey, Janet Jones et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation jeunesse Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 1^{er} mai 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison natale de Louis Fréchette qui aura lieu le 7 avril 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cette activité.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Janet Jones, Robert Maranda et Michel Turner à l'activité organisée par Tourisme Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 12 avril 2013 à Saint-Jean-Port-Joli et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-03**Financement de la dépense relative à la réalisation des plans de gestion de milieux naturels**Réf. : [ENV-2013-015](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative à la réalisation des plans de gestion de milieux naturels au montant maximal de 60 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-04**Décret des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la rue Chouinard en traversant le site du 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [INF-GEN-2013-025](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De décréter les travaux relatifs au remplacement de la conduite pluviale de la rue Chouinard en traversant le site du 1240, Chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas), tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-025, lesquels travaux étant financés par la résolution CE-2013-02-44.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-05**Participation au programme « Changez d'air » de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et financement afférent**Réf. : [ENV-2013-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De participer en service au programme « Changez d'air » du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

De prévoir une participation de la Ville au montant de 5 000 \$ afin qu'un nombre maximal de 50 demandes de remplacement des appareils désuets de chauffage au bois soit admissible au programme « Changez d'air » .

De financer cette dépense relative à la participation de la Ville à ce programme au montant maximal de 5 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Mario Fortier divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2013-02-06

Attribution du contrat pour la fourniture de béton bitumineux

Réf. : [INF-TP-2013-011](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture de béton bitumineux (appel d'offres 2013-50-06) pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2013 à Les Entreprises Lévisiennes, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 92 602,50 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à la majorité

CV-2013-02-07

Désignation de Services routiers TRT inc. à titre de fourrière municipale

Réf. : [POL-2013-004](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De désigner à titre de fourrière municipale au sens du *Code de la sécurité routière*, Services routiers TRT inc., représentée par Vincent Fournier, au 4560, boulevard de la Rive-Sud (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-08

Aide financière aux organismes de la communauté

Réf. : [DVC-ART-2013-010](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- Corporation du presbytère Saint-Nicolas 25 803 \$
- Regart, centre d'artistes en art actuel 13 770 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-09

Candidature de la Ville pour l'organisation des Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux

Réf. : [DVC-SPO-2013-006-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser le dépôt du cahier de candidature de la Ville pour l'organisation des Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-10

Création d'un poste de conseiller ou conseillère en communication à la Direction des communications

Réf. : [COM-2013-003-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De créer un poste régulier à temps complet de conseiller ou conseillère en communication, classe 2, à la Direction des communications.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-11

Affectation du produit de ventes à l'encan de produits non réclamés

Réf. : [FSA-APP-2013-005](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter les revenus provenant de ventes à l'encan de produits non réclamés au poste budgétaire 02-134-00-499, pour couvrir les dépenses afférentes à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-12

Second projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant des immeubles situés aux 1 et 101 rue Lemay (secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-033](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le projet particulier de transformation du bâtiment situé sur les lots 2 221 339 et 2 221 340 du cadastre du Québec, sis aux 1 et 101, rue Lemay, en habitations unifamiliales jumelées, en permettant cet usage non-conforme à la grille des spécifications de la zone H2085, sur ces lots;

De fixer les normes suivantes pour la réalisation de ce projet pour chaque terrain et chaque habitation unifamiliale jumelée:

- largeur minimale du terrain mesurée à 15 mètres de la ligne avant : 10 mètres
- profondeur minimale du terrain : 24 mètres
- superficie minimale du terrain : 350 m²
- hauteur maximale en étages du bâtiment principal: 1 étage
- hauteur maximale en mètres du bâtiment principal: 7 mètres
- marge de recul avant minimale du bâtiment principal: 4,5 mètres
- marge de recul latérale minimale du bâtiment principal du côté opposé au mur mitoyen: 3,5 mètres
- marge de recul arrière minimale du bâtiment principal : 6 mètres

Les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-13

Second projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 2 059 506 et 5 186 178 du cadastre du Québec, situés sur la rue Meunier (parc industriel Pintendre)

Réf. : [URBA-2013-034](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser le projet particulier de construction d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 2 059 506 et 5 186 178 du cadastre du Québec, situés sur la rue Meunier, dans le parc industriel Pintendre, en permettant cet usage non autorisé dans la grille des spécifications de la zone I2897, sur ces lots.

De fixer les normes suivantes, lesquelles sont dérogatoires au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement :

- les normes actuellement prescrites dans la grille des spécifications de la zone I2897 pour les usages des groupes I2 et I3 s'appliquent pour cet usage, à l'exception de la note 16 relative à la superficie d'occupation au sol minimale. Concernant cette superficie, aucune norme n'est fixée pour la construction de l'usine;
- la distance minimale entre deux accès véhiculaires sur le terrain est fixée à 5 mètres au lieu de la distance minimale de 15 mètres exigée par

l'article 174 du Règlement RV-2011-11-23;

- la largeur maximale pour un accès véhiculaire double est fixée à 14 mètres au lieu de la largeur maximale de 10 mètres exigé par l'article 174 du Règlement RV-2011-11-23;
- la distance minimale entre un entrepôt et les lignes latérales et arrière du terrain est fixée à 5 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres exigée par l'article 189 du Règlement RV-2011-11-23.

D'autoriser ce projet particulier, aux conditions suivantes :

- la plantation d'un arbre à tous les huit mètres le long des lignes arrière et latérales;
- une partie de terrain, qui n'est pas occupée par une construction, un aménagement non végétal, un équipement ou de l'entreposage, doit être recouverte de végétation;
- les allées d'accès au terrain doivent être recouvertes d'un matériel dur (pavés imbriqués, béton ou asphalte), et ce, sur une longueur minimale de 12 mètres à partir de la ligne avant du terrain;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-14

Désignation d'administrateurs ou administratrices à la Société de développement économique de Lévis (CLD)

Réf. : [DEV-2013-083](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De nommer à titre d'administrateurs ou administratrices votants à la Société de développement économique de Lévis (CLD), les personnes suivantes selon les secteurs d'activités et la durée du mandat identifiés ci-dessous :

Noms	Qualités d'administrateur	Durée du mandat (année)
MILIEU DES AFFAIRES (2 sièges)		
Karine Laflamme	Directrice des ressources humaines Novicom Technologies 2000 inc.	2
Joël Lévesque	Chef d'entreprise Moules et matrices industriels inc.	2
ÉCONOMIE SOCIALE ET COOPÉRATION (2 sièges)		
Nathalie Perreault	Présidente Ressourcerie de Lévis	2

PARTENAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT		
Raynald Breton	Président SOLIDE de Lévis	2
Esther Lemieux	Directrice générale Commission scolaire des Navigateurs	1

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-15

Modification de la résolution CV-2011-04-24 « Acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout et de la servitude afférente et renonciation à une servitude d'aqueduc (rue Saint-Marcel, secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2013-037-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2011-04-24 « Acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout et de la servitude afférente et renonciation à une servitude d'aqueduc (rue Saint-Marcel, secteur Lévis) » par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « servitude d'aqueduc » par les mots « servitude d'égouts ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-16

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-34 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police de la Ville

Réf. : [POL-2013-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police de la Ville.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, la prise d'empreintes digitales et la validation des numéros de série de véhicules automobiles.

CV-2013-02-17

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)

Réf. : [URBA-2013-024](#)

Le membre du conseil de la Ville Simon Théberge donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-24 modifiant le

Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier, pour le secteur de la Traverse, formé des zones P2158, P2205 et M2163, les objectifs et les critères applicables pour le lotissement et pour la construction ou l'installation d'un bâtiment principal et l'aménagement extérieur du terrain ;
- d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement, dans la zone P2158, d'un espace de stationnement hors rue incluant une allée de circulation, d'un accès véhiculaire à ce type de stationnement et de voies de circulation, autres qu'une rue publique.

CV-2013-02-18

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-35 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables

Réf. : [ENV-MR-2013-001-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention doté d'une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables.

CV-2013-02-19

Adoption du Règlement RV-2013-12-32 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Réf. : [DG-2013-011](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-32 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 387 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 365 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-32 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-20

Adoption du Règlement RV-2013-12-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux (dispositions concernant les serpents et les chiens Pit-bulls)

Réf. : [POL-2013-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de préciser la définition d'un chien Pit-bull en y incluant les races croisées et d'interdire la possession de serpents dont la longueur excède un mètre à maturité ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-21

Adoption du Règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones à risque d'éboulis)

Réf. : [URBA-2013-025](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones à risque d'éboulis) a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'ajouter des zones à risque d'éboulis sur le feuillet 5 de 5 du plan de zonage ;
- de supprimer sur le feuillet 5 de 5 du plan de zonage le symbole « *glissement connu » pour les terrains situés au 148, route du Pont et 73, rue Ernest-Bégin ;
- de fixer la largeur des abords inférieurs ou supérieurs de certains talus rocheux identifiés comme zones à risque d'éboulis ;
- de prévoir que tous les abords supérieurs ou inférieurs d'un talus rocheux identifié comme zone à risque d'éboulis ne doivent pas dépasser le centre de la rue située la plus près du talus ;
- de prévoir un mode de calcul pour la largeur des abords supérieurs et inférieurs lorsque ces largeurs diffèrent de la norme générale.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement, sans modification par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-11-34.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-02-22

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-02-23

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-02-24

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 h 35 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière